

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 25 janvier 2022

### **Avenir Montagnes : l'État et les 4 Régions du Massif central mobiliseront 83 M€ sur 2021 et 2022 pour accompagner les projets en faveur d'un tourisme plus durable et plus résilient**

La loi montagne de 1985, modifiée en 2016, a donné aux cinq massifs hexagonaux, les moyens d'un développement équitable et durable, en les dotant :

- Des comités de massif, véritables parlements de la montagne, représentant l'ensemble des acteurs du massif. Ces instances définissent les objectifs et précisent les actions à mener pour le développement, l'aménagement et la protection du massif ;
- de programmes interrégionaux spécifiques permettant de mobiliser des crédits européens, de l'État, des Régions et des Départements pour le financement de leur développement.

Le Massif central, vaste comme l'Autriche ou le Portugal, s'étale sur 85 000 km<sup>2</sup>, couvre quatre régions et 22 départements et compte 3,8 millions d'habitants. Cette montagne habitée est composée d'une mosaïque de territoires urbains et ruraux constituant un formidable patrimoine naturel, humain et culturel.

Le comité du Massif central, composé de 89 membres, s'est réuni le 21 janvier en séance plénière sous la co-présidence de Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, et de Brice HORTEFEUX, Ancien Ministre et Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, renouvelé par les acteurs du massif le même jour à ce mandat de co-président qu'il occupe depuis 3 ans.

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre du plan Avenir Montagnes dans le Massif central.

Ce plan d'investissement, lancé par le Premier ministre le 27 mai 2021, a pour ambition de construire un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable pour les territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire.

Au travers du fonds « Avenir Montagne », ce sont au plan national 331 M€ qui seront mobilisés au bénéfice des territoires avec :

- Un volet investissement doté de 300 M€, à parité Etat-Régions, qui permettra de financer en 2021 et 2022 des projets structurants dans le domaine du tourisme en montagne,
- Un volet ingénierie de 31 M€ porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour accompagner 60 territoires lauréats dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique 4 saisons durable et résiliente.

Concrètement dans le Massif central, le plan Avenir Montagnes permettra de mobiliser 83,1 M€ apportés à parité par l'État et par les Régions du Massif central (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie) pour le financement de projets touristiques et d'accompagner en ingénierie 14 territoires dans la conception de leurs projets de transition touristique. En 2021, Avenir Montagnes a d'ores et déjà accompagné une quarantaine de projets d'investissement sur le Massif central pour près de 30 millions d'euros d'aides allouées. Parmi ces projets, deux ont été mis à l'honneur :

- l'aménagement de deux nouveaux tronçons du tour du lac de Naussac en Lozère, porté par la communauté de communes du Haut-Allier ;
- la réhabilitation du centre thermoludique de Caleden à Chaudes-Aigues dans le Cantal, porté par la SAEM Caleden.

Ce comité de massif a également été l'occasion d'échanger sur le cadre financier en préparation par les différents partenaires (Europe, État, Régions, Départements, EDF) pour les prochaines années. Celui-ci prévoit de renforcer, en les portant à 256 M€ pour la période 2021-2027, les moyens mis à disposition des acteurs du Massif central pour les accompagner dans leurs projets en faveur de l'accélération des transitions de ce territoire, soit une augmentation de plus de 110 M€ par rapport à la période 2014-2020.

## **Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Kamel AMEROUCHE  
Tél : 06 47 80 82 86  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

## **Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes**

Frédéric POIGNARD

Mél : [presse@auvergnerhonealpes.fr](mailto:presse@auvergnerhonealpes.fr)

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03  
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet\_69